

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12/04/2022

\*\*\*\*\*

Le Comité Syndical du SIVOM Rive Gauche du Cher s'est réuni le mardi 12 avril 2022 à 18h00 au 4 rue du Moulin de Lyon, Huriel, siège du SIVOM Rive Gauche du Cher. Ce comité fait suite à une première invitation du 7/04/22 n'ayant pas permis d'obtenir le quorum.

20 délégués étaient présents.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur Olivier JULIEN, Directeur du SIVOM, Madame Beatrice VINCENT, responsable adjointe administrative.

Madame LAMOTTE Sophie, comptable publique de la Trésorerie d'Huriel, était excusée, ainsi que M M CHEYMOL Michel, M LAFAYE Eric, Mme CLEMENT Aurore, M LAUSDAT Benoît, Mme VERMEZ Nadège, M COFFIN Denis, M BELLEC Michel, M GUERIN Jean Pierre, Mme GERINIER Joële.

**Monsieur Bruno ANDRE est nommé secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

Monsieur Serge LAURENT, Président du SIVOM Rive Gauche du Cher, ouvre l'Assemblée Générale, et expose les points à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 29/03/2022 ;
- 2) Approbation des comptes de gestion 2021 : Eau, SPANC, annexe incendie et annexe assainissement collectif dans le cadre d'une vente d'immeuble ;
- 3) Approbation des comptes administratifs 2021 : Eau, SPANC, annexe incendie et annexe assainissement collectif dans le cadre d'une vente d'immeuble ;
- 4) Affectation des résultats de l'exercice 2021 : Eau, SPANC, annexe incendie et annexe assainissement collectif dans le cadre d'une vente d'immeuble ;
- 5) Vote des budgets 2022 EAU, SPANC, annexe incendie et annexe assainissement collectif dans le cadre d'une vente d'immeuble ;
- 6) Questions diverses.

1) **Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 29 mars 2022 ;**

Il est procédé au vote de ce dernier.

→20 votes favorables,

2) **Approbation des comptes de gestion :**

**Approbation du compte de gestion de l'eau ;**

Monsieur Serge LAURENT précise à l'assemblée générale que Madame LAMOTTE, trésorière auprès du SIVOM, a préalablement attesté de la conformité du compte administratif avec le compte de gestion.

Il sera exposé ensuite les détails de ces comptes afin de permettre un vote avisé de l'Assemblée.

→20 votes favorables,

**Approbation compte de gestion SPANC :**

Monsieur Serge LAURENT précise à l'assemblée générale que Madame LAMOTTE, trésorière auprès du SIVOM, a préalablement attesté de la conformité du compte administratif avec le compte de gestion.

Il sera exposé ensuite les détails de ces comptes afin de permettre un vote avisé de l'Assemblée.

→20 votes favorables,

**Approbation compte de gestion Incendie :**

Monsieur Serge LAURENT précise à l'assemblée générale que Madame LAMOTTE, trésorière auprès du SIVOM, a préalablement attesté de la conformité du compte administratif avec le compte de gestion.

Il sera exposé ensuite les détails de ces comptes afin de permettre un vote avisé de l'Assemblée.

→20 votes favorables,

**Approbation compte de gestion Budget assainissement collectif (dans le cadre d'une vente d'immeuble) :**

Monsieur Serge LAURENT précise à l'assemblée générale que Madame LAMOTTE, trésorière auprès du SIVOM, a préalablement attesté de la conformité du compte administratif avec le compte de gestion.

Il sera exposé ensuite les détails de ces comptes afin de permettre un vote avisé de l'Assemblée.

→20 votes favorables,

**3) Approbation des comptes administratifs**

*Le Président Serge LAURENT se retire de la salle pour le vote des comptes administratifs. Les votes sont présidés par le doyen de l'Assemblée, Monsieur Serge DUFOUR.*

**Approbation du compte administratif de l'eau**

Le Président s'appuie sur les détails de documents remis en séance concernant le compte administratif et sur un document délivré à l'ensemble des délégués et comprenant une synthèse et des commentaires. CF synthèse des Article 107 de la Loi NOTRE concernant la synthèse (Annexe). Monsieur Serge DUFOUR, fait procéder au vote.

	<b><u>Exploitation</u></b>	<b><u>Investissement</u></b>
<b>Dépense</b>	<b>3 810 047,40€</b>	<b>1 543 779,16€</b>
<b>Recette</b>	<b>4 023 570,36€</b>	<b>1 674 259,98€</b>

→20 votes favorables,

**Approbation compte administratif SPANC :**

D'après les documents remis en séance concernant le compte administratif et sur un document délivré à l'ensemble des délégués et comprenant une synthèse et des commentaires. CF **synthèse des Article**

107 de la Loi NOTRe concernant la synthèse (Annexe). Monsieur Serge DUFOUR, fait procéder au vote.

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
<u>Dépense</u>	71 705,18€	20 654,90€
Recette	76 219,63€	24 976,80€

→20 votes favorables,

**Approbation compte administratif Incendie :**

Toujours d'après les détails de documents remis en séance concernant le compte administratif et sur un document délivré à l'ensemble des délégués et comprenant une synthèse et des commentaires. CF **synthèse des Article 107 de la Loi NOTRe concernant la synthèse (Annexe)**. Monsieur Serge DUFOUR fait procéder au vote.

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
<u>Dépense</u>	3 650,19€	0,00€
Recette	2 715,04€	0,00€

→20 votes favorables,

**Approbation compte administratif Budget : assainissement collectif (dans le cadre d'une vente d'immeuble) :**

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
<u>Dépense</u>	2 864,50€	0,00€
Recette	2 880,00€	0,00€

Suivant les détails de documents remis en séance concernant le compte administratif et sur un document délivré à l'ensemble des délégués et comprenant une synthèse et des commentaires. CF **synthèse des Article 107 de la Loi NOTRe concernant la synthèse (Annexe)**. Monsieur Serge DUFOUR fait procéder au vote.

→20 votes favorables,

4) **Affectation des résultats :**

**Affectation des résultats de l'Eau**

	<u>2021</u>
<b>Résultat de l'exercice précédent</b>	<b>1 017 075,25</b>
<b>Résultat de l'exercice en fonctionnement</b>	<b>213 522,96</b>
<b>Situation des résultats d'investissement</b>	<b>181 592,94</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 719 985,89</b>
<b>Résultat des investissements après incorporation des restes à réaliser</b>	<b>- 538 392,95</b>
<b>Financement des investissements au compte 1068</b>	<b>538 392,95</b>
<b>Résultat du fonctionnement restant pour l'année</b>	<b>692 205,26</b>

Les résultats présentent :

Un résultat d'exploitation net de 1 230 598,21€

Le résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser de -538 392,95 € est établi.

⇒ Affectation au compte 1068 : 538 392,95 €

⇒ Résultat de fonctionnement au compte 002 : 692 205,26 €

**→20 votes favorables,**

**Affectation du résultat du SPANC:**

	<u>2021</u>
<b>Résultat de l'exercice précédent</b>	<b>16 049,98</b>
<b>Résultat de l'exercice en fonctionnement</b>	<b>4 514,45</b>
<b>Situation des résultats d'investissement</b>	<b>19 286,60</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat des investissements après incorporation des restes à réaliser</b>	<b>19 286,60</b>
<b>Financement des investissements au compte 1068</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat du fonctionnement restant pour l'année</b>	<b>20 564,43</b>

D'après les résultats :

Le résultat d'exploitation net de 20 564,43 €

Le résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser de 19 286,60 € est établi.

⇒ Affectation au compte 1068 : 0,00 €

⇒ Résultat de fonctionnement au compte 002 : 20 564,43 €

**→20 votes favorables,**

**Affectation du résultat Incendie :**

	<b><u>2021</u></b>
<b>Résultat de l'exercice précédent</b>	<b>7 761,59</b>
<b>Résultat de l'exercice en fonctionnement</b>	<b>- 935,15</b>
<b>Situation des résultats d'investissement</b>	<b>3 500,00</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat des investissements après incorporation des restes à réaliser</b>	<b>3 500,00</b>
<b>Financement des investissements au compte 1068</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat du fonctionnement restant pour l'année</b>	<b>6 826,44</b>

Le calcul des résultats démontre :

Un résultat d'exploitation net de 6 826,44 €.

Un résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser de 3 500 €

⇒ Affectation au compte 1068 : 0,00 €

⇒ Résultat de fonctionnement au compte 002 : 6 826,44 €.

**→20 votes favorables,**

**Affectation du résultat Budget assainissement collectif (dans le cadre d'une vente d'immeuble) :**

	<b><u>2021</u></b>
<b><u>Résultat de l'exercice précédent</u></b>	<b><u>2 593,56</u></b>
<b>Résultat de l'exercice en fonctionnement</b>	<b>+ 16,00</b>
<b>Situation des résultats d'investissement</b>	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	
<b>Résultat des investissements après incorporation des restes à réaliser</b>	
<b>Financement des investissements au compte 1068</b>	
<b>Résultat du fonctionnement restant pour l'année</b>	<b>2 609,56</b>

Le calcul des résultats démontre :

Un résultat d'exploitation net de 2 609,56 €.

⇒ Résultat de fonctionnement au compte 002 : 2 609,56 €.

**→20 votes favorables,**

## 5) VOTES DES BUDGETS

### **EAU** :

Comme expliqué et prévu lors du Débat d'orientation budgétaire l'équilibre du budget Eau est proposé comme suit :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
Dépense	4 713 042,44€	6 139 083,08€
Recette	4 713 042,44€	6 139 083,08€

Il est fait le point sur les principales opérations, ainsi que sur les modifications survenues depuis le débat d'orientations budgétaires. Ce budget a largement recours à l'emprunt pour le financement des investissements. Selon les conseils de la Direction, il n'était pas judicieux d'engager un niveau d'emprunt supérieur à 2M€, (le projet budgétaire qui a été décidé engage cependant un niveau assez supérieur à 2M€).

→20 votes favorables

### **SPANC** :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
Dépense	94 919,33€	51 125,93€
Recette	94 919,33€	51 125,93€

→20 votes favorables,

### **Incendie** :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
Dépense	57 826,44€	4 500,00€
Recette	57 826,44€	4 500,00€

→20 votes favorables,

**Contrôle de branchement Assainissement collectif**

	<i>Exploitation</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépense</i>	4 459,56€	0,00€
<i>Recette</i>	4 459,56€	0,00€

→20 votes favorables,

**6) Questions diverses :**

La loi 3 DS est venue confirmer le transfert obligatoire de l'assainissement collectif en 2026 à l'intercommunalité et il est toujours urgent d'anticiper cette situation comme cela est prévu.

Toutefois les moyens humains actifs du SIVOM ont été essentiellement mobilisés en fin d'année 2021 et début 2022 afin de compenser à titre conservatoire des difficultés liées aux ressources humaines. Il en résulte un retard du SIVOM dans cet objectif.

\*\*\*\*\*